

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE d'AUVERS-SUR-OISE
95430

COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 AVRIL 2019
(N°2 - 2019)

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothea OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Colette BRUNELIERE, Ludovic RABIER, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD (*arrivée à 20h30 à la délibération n°2019/016*), Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Thomas OMEJKANE ayant donné pouvoir à Martine ROVIRA, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Gabrielle GIRAUX

Madame le Maire ouvre la séance et remercie les élus et le public présents.

Madame le Maire désigne Madame Gabrielle GIRAUX en qualité de secrétaire de séance.

Madame Gabrielle GIRAUX fait l'appel nominal. Le quorum est réuni.

Madame le Maire annonce que Monsieur Christophe DUFOUR, Médiateur communal sera en retard et prie de bien vouloir l'excuser ; elle indique que la séance commencera par le point n°2) la délibération n°2019/014 puis les suivantes en attendant l'arrivée de Monsieur Christophe DUFOUR pour la présentation de son rapport d'activité de l'année 2018.

Le procès-verbal N°1 du 21 février 2019 est adopté par 21 POUR, 6 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI et Philippe CHUPPÉ) et 1 ABSENTE (Marie-Agnès GILLARD).

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Rapport d'activité du Médiateur Communal pour l'année 2018.
2. Modification du tableau des effectifs du personnel communal.
3. Compte de Gestion de la Commune - année 2018.
4. Compte Administratif de la Commune - année 2018.
5. Affectation définitive du résultat du Compte Administratif 2018 au budget 2019.
6. Vote des taux d'imposition pour l'année 2019.
7. Budget Primitif 2019 de la Commune.
8. Avenant n°1 avec l'entreprise U.T.B titulaire du lot 3 - travaux de couverture, pour les travaux de restauration des couvertures et des charpentes de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption d'Auvers-sur-Oise.
9. Demande de deuxième tranche de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC) pour la médiathèque.
10. Demande de subvention au Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de la programmation arts plastiques - année 2019.
11. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'aide au développement du cinéma pour la projection le 25 mai 2019 sur le parvis de l'Hôtel de Ville du film d'animation *Loving Vincent (La Passion Van Gogh)*
12. Rétrocession à la Commune de plusieurs parcelles formant l'assise du chemin de Bellerive permettant l'extension du réseau d'assainissement.
13. Demande de subvention au Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de la programmation du Musée Daubigny – année 2019
14. Subvention exceptionnelle à l'association Ukulélé – année 2019

2) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL (délib. 2019-014)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT que pour permettre le bon fonctionnement des services municipaux, il convient de créer :
- un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe (catégorie C).

CONSIDERANT qu'il est nécessaire à ce titre de modifier le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 21 POUR, 6 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI, Philippe CHUPPÉ)

➤ **MODIFIE** au 11 avril 2019 le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

✓ **création** d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe (catégorie C).

➤ **APPOUVE** au 11 avril 2019 le tableau des effectifs joint en annexe à la présente délibération.

3) COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE - ANNEE 2018 (délib. 2019-015)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D.2343-1 et suivants relatifs à la comptabilité du Comptable Public,

CONSIDERANT que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Comptable Public de L'Isle-Adam et que le compte de gestion du budget principal, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget principal de la Commune,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif budget principal de l'exercice 2018 du Maire et les écritures du compte de gestion du budget principal l'exercice 2018 du Comptable Public de L'Isle-Adam

CONSIDERANT que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent convenablement justifiées,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **DECLARE** que le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni de réserve de sa part.

4) COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - ANNEE 2018 (délib. 2019-016)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Colette BRUNELIERE, doyenne de l'assemblée, délibérant sur le Compte Administratif de la commune pour l'année 2018, dressé par Isabelle Mézières, Maire d'Auvers-sur-Oise, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 2 avril 2019.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 21 POUR, 7 CONTRE (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI, Philippe CHUPPÉ)

Madame Isabelle Mézières, Maire d'Auvers-sur-Oise s'étant retirée au moment du vote.

- **CONSTATE** pour la comptabilité de la Commune les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats tels que résumé ci-contre.

Calcul des résultats 2018	
LIBELLE	MONTANT
Recettes de fonctionnement	7 558 264,08
Dépenses de fonctionnement	7 447 442,55
Report en section de fonctionnement (excédent)	710 572,17
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	821 393,70
Recettes d'investissement	1 872 098,44
Dépenses d'investissement	1 338 662,39
Report en section d'investissement (excédent)	482 272,96
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	1 015 709,01
RAR recettes d'investissement	472 859,00
RAR dépenses d'investissement	1 368 674,81
Besoin de financement	-
TOTAL RESULTAT CUMULE 2018	1 837 102,71

1) RAPPORT D'ACTIVITE DU MEDiateur COMMUNAL POUR L'ANNEE 2018 (délib. 2019-013)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2014/037 en date du 20 mai 2014 portant nomination de Monsieur Christophe DUFOUR en tant que Médiateur communal.

CONSIDERANT que Monsieur Christophe DUFOUR exerce bénévolement le rôle de Médiateur communal et reçoit les administrés en Mairie.

CONSIDERANT que Monsieur Christophe DUFOUR présentera au Conseil Municipal un rapport annuel d'activité.

CONSIDERANT l'exposé de Monsieur Christophe DUFOUR et la présentation de son rapport d'activité 2018.

Après avoir été entendu,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité du Médiateur Communal pour l'année 2018, annexé à la présente délibération.

Rapport du Médiateur **Conseil Municipal 11 Avril 2019**

Madame Le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de l'opportunité qui m'est à nouveau donnée de présenter le bilan des missions qui m'ont été confiées au titre de médiateur au cours de l'année.

L'année 2018 s'inscrit dans la lignée des années passées pour les interventions de médiation avec 7 dossiers qui couvrent les questions classiques des arbres en limites de propriétés, de la répartition des places de parking dans l'espace public, des limites de propriétés et des droits d'usage ou encore du bruit excessif en cas de fête. Qui certaines médiations prennent du temps et l'appel téléphonique de remerciement marquant une conclusion heureuse est rassurant. D'autres actions se soldent par le refus d'une réunion dans la maison commune et laisse un goût d'inachevé bien que quelques progrès aient pu être obtenus.

Le mois de Février a été marqué par une mission inhabituelle : Animer la réunion d'initiative locale organisée dans cette même salle le 16 février après-midi dans le cadre du Grand Débat National. Je tiens à remercier particulièrement les équipes municipales qui ont permis cette organisation ainsi que Natacha Boumezoued Dufour, experte en intelligence collective qui a aidé à la structuration, l'animation et la préparation de la restitution de cette réunion.

Plus de 30 personnes ont participé aux tables rondes consacrées aux 4 thématiques : L'organisation de l'État et des services publics, la fiscalité et dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté et enfin la transition écologique. L'après-midi a été structurée en 4 sessions d'une heure, chacune centrée sur une thématique, permettant un échange en petits groupes de 5 à 7 personnes pendant 30 minutes suivi d'une restitution par table puis d'un échange individuel.

La qualité de l'écoute a permis des échanges constructifs qui ont été fidèlement retranscrits sous forme de restitution, partagée sur le site internet du grand débat national. Au-delà des expressions diverses, une volonté de nombreuses personnes présentes à capter des informations factuelles laisse espérer que cette initiative puisse déboucher sur un dialogue renforcé. A ce titre cette réunion s'est inscrite dans la volonté d'écoute et de dialogue qui est au cœur de la mission de médiation.

Permettez-moi de nous souhaiter une année 2019 pleine de débats sereins et de dialogue constructif.

Christophe Dufour

5) AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 AU BUDGET 2019 (délib. 2019-017)

Madame le Maire expose que les résultats définitifs du Compte Administratif 2018

Les résultats définitifs du Compte Administratif 2018 sont les suivants :

Calcul des résultats 2018	
LIBELLE	MONTANT
Recettes de fonctionnement	7 558 264,08
Dépenses de fonctionnement	7 447 442,55
Report en section de fonctionnement (excédent)	710 572,17
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	821 393,70
Recettes d'investissement	1 872 098,44
Dépenses d'investissement	1 338 662,39
Report en section d'investissement (excédent)	482 272,96
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	1 015 709,01
RAR recettes d'investissement	472 859,00
RAR dépenses d'investissement	1 368 674,81
Besoin de financement	-
TOTAL RESULTAT CUMULE 2018	1 837 102,71

Bien qu'il n'existe pas de besoin de financement, il est proposé de capitaliser 400 000€ en investissement.

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs du Compte Administratif 2018 ainsi :

002 – Excédent de fonctionnement reporté	421 393,70
001 – Excédent d'investissement reporté	1 015 709,01
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	400 000,00

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, **21 POUR, 7 ABSTENTIONS** (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI, Philippe CHUPPÉ)

➤ **ADOpte** l'affectation définitive des résultats du Compte Administratif 2018 au budget 2019.

6) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019 (délib. 2019-018)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les taux des trois taxes pour l'année 2019 fixés comme suit :

	Taux votés en 2018	Taux proposés 2019	Evolution
Taxe d'habitation	17.83%	17.83 %	Inchangé
Foncier bâti	24.05 %	24.05%	Inchangé
Foncier non bâti	73.70%	73.70%	Inchangé

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, **21 POUR, 7 ABSTENTIONS** (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI, Philippe CHUPPÉ)

➤ **FIXE** ainsi les taux des trois taxes pour l'année 2019.

7) BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE (délib. 2019-019)

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 2 avril 2019.

VU les orientations présentées dans le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 21 février 2019 (délibération du Conseil Municipal n°2019/001).

VU les propositions de Madame le Maire concernant l'établissement du Budget Primitif 2019 de la commune.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, **21 POUR, 7 CONTRE** (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI, Philippe CHUPPÉ)

➤ **ADOpte** le Budget Primitif 2019 de la Commune au niveau des chapitres comme suit :

Tous mouvements confondus	Dépenses	Recettes
<u>Section de fonctionnement</u>		
002 solde d'exécution reporté		421 393,70
Crédits	8 147 822,00	7 726 428,30
Total section fonctionnement	8 147 822,00	8 147 822,00
<u>Section d'investissement</u>		
001 solde d'exécution reporté		1 015 709,01
Restes à réaliser	1 368 774,52	472 859,00
Crédits (yc 1068)	1 922 579,19	1 802 685,99
Total section d'investissement	3 291 254,00	3 291 254,00
TOTAL GENERAL	11 439 076,00	11 439 076,00

8) AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE U.T.B TITULAIRE DU LOT 3 - TRAVAUX DE COUVERTURE, POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES COUVERTURES ET DES CHARPENTES DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION D'AUVERS-SUR-OISE (délib. 2019-020)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2017-049 du Conseil Municipal du 30 juin 2017 portant attribution du marché de travaux de restauration des couvertures et des charpentes de l'Eglise Notre Dame d'Auvers-Sur-Oise.

CONSIDÉRANT que la société U.T.B. est titulaire du lot n°3 - travaux de couverture du marché de travaux de restauration des couvertures et des charpentes de l'Eglise Notre Dame d'Auvers-Sur-Oise.

CONSIDÉRANT que le marché initial s'élève à 133 616,00 € HT, soit 160 339,20 € TTC.

CONSIDÉRANT que la société U.T.B propose la signature d'un avenant n°1 qui a pour objet de modifier le marché de base en incluant des prestations de couverture en plus-values et en moins-values. Les prestations sont détaillées dans l'avenant n°1 annexé à la présente délibération.

CONSIDÉRANT que le montant du présent avenant n°1, suivant le devis joint en annexe, est arrêté à la somme de 12 962,12 € HT, soit 15 554,54 € TTC.

CONSIDÉRANT que le nouveau montant du marché s'élève à 146 578,12 € HT, soit 175 893,74 € TTC, soit une augmentation de 9,70 % du marché initial.

VU la Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 avril 2019.

VU l'avis de la Commission des Finances du 2 avril 2019.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

➤ **APPROUVE** l'avenant n°1 avec l'entreprise U.T.B titulaire du lot 3- travaux de couverture, pour les travaux de restauration des couvertures et des charpentes de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption d'Auvers-sur-Oise, annexé en pièce jointe.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise U.T.B titulaire du lot 3- travaux de couverture, pour les travaux de restauration des couvertures et des charpentes de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption d'Auvers-sur-Oise.
- **DIT** que les crédits relatifs à cet avenant seront inscrits au Budget Primitif 2019.

9) DEMANDE DE DEUXIEME TRANCHE DE DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION CONCOURS PARTICULIER POUR LES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE / OPERATION D'EXTENSION D'EVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE (DEUXIEME ANNEE) AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE (DRAC) (délib. 2019-021)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commune d'Auvers-sur-Oise est éligible à la Dotation Générale de Décentralisation (DGD),

VU la délibération n°2018/004 du Conseil Municipal du 8 février 2018 relative à la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour la prise en charge des études et travaux pour le projet de la médiathèque.

CONSIDERANT que la commune d'Auvers-sur-Oise a déjà bénéficié de 32 000 € de DGD relative à l'ouverture de sa médiathèque à l'automne 2019,

CONSIDERANT qu'il est imposé aux médiathèques à dimension communale un minimum d'ouverture de 8 heures,

CONSIDERANT que suite à la réunion publique du 15 février 2019, la ville souhaite répondre aux attentes des habitants et fera évoluer l'amplitude des horaires d'ouverture selon leurs souhaits pendant la période d'expérimentation avec le groupe de travail constitué d'une vingtaine d'habitants et des agents en charge de la lecture publique,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de proposer une offre de qualité avec des ateliers et des événements variés tout au long de l'année et correspondant aux objectifs d'une médiathèque de type troisième lieu, selon le rapport Orsenna,

CONSIDERANT que les actions culturelles programmées à la médiathèque répondent aux attentes d'élargissement des horaires d'ouverture préconisées par l'Etat,

CONSIDERANT que le fonctionnement de la médiathèque implique un surcroît d'activité nécessitant le recours à des effectifs supplémentaires,

CONSIDERANT que le montant exact du budget de fonctionnement de la médiathèque s'élèvera à hauteur de 197 533 € pour la période allant du 1^{er} Octobre 2019 au 30 septembre 2020 (calendrier DRAC),

CONSIDERANT que la somme sera inscrite aux budgets primitifs de l'année 2019 et 2020.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la demande de deuxième tranche de Dotation Générale de Décentralisation auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France,
- **SOLLICITE** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France la deuxième tranche de Dotation Générale de Décentralisation pouvant prendre en charge jusqu'à 80% du montant total du fonctionnement de la médiathèque sur la période courant d'octobre 2019 à septembre 2020 inclus,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes et pièces afférents à cette demande.

10) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION ARTS PLASTIQUES – ANNÉE 2019 (délib. 2019-022)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'importance des projets en arts plastiques pour cette année 2019,

CONSIDERANT que la Commune d'Auvers-sur-Oise souhaite proposer aux Auversoises et visiteurs une programmation culturelle de qualité,

CONSIDERANT que le Conseil Départemental du Val d'Oise est susceptible d'apporter aux communes une aide financière au titre de l'aide aux projets arts plastiques,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise une subvention à hauteur de 10 000 € TTC, dans le cadre de l'aide aux projets arts- plastiques 2019.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention.
- **DIT** que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget communal.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise l'autorisation d'engager l'opération sans préjuger de l'attribution de la subvention éventuelle.

11) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DU CINEMA, POUR LA PROJECTION LE 25 MAI 2019 SUR LE PARVIS DE L'HOTEL DE VILLE DU FILM D'ANIMATION *LOVING VINCENT (LA PASSION VAN GOGH)* (délib. 2019-023)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la projection du film d'animation *Loving Vincent (La Passion Van Gogh)* de Dorota Kobiela et Hugh Welchman (2017) et la présentation du film par l'artiste peintre américaine Dena Peterson qui a contribué à sa réalisation sont éligibles à l'aide au développement du cinéma proposée par le Conseil Départemental du Val d'Oise,

CONSIDERANT le budget prévisionnel suivant :

Forfait projection numérique DCP	1 750 € HT
Droits de diffusion <i>Loving Vincent</i>	450 € HT
Prestation Dena Peterson	1 200 € HT
Interprète pour traduction simultanée	300 € HT
Coût total du projet	3 700 € HT

CONSIDERANT qu'il est demandé au Conseil Département du Val d'Oise une aide à hauteur de 50% du montant des prestations inhérentes à la projection du film *Loving Vincent (La Passion Van Gogh)* suivie d'une conférence animée par l'artiste peintre Dena Peterson.

CONSIDERANT que la somme sera inscrite au Budget Primitif de l'année 2019.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'aide au développement du cinéma.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise l'aide au développement du cinéma pouvant financer 50% du montant des prestations inhérentes à la projection du film *Loving Vincent (La Passion Van Gogh)* suivie d'une conférence animée par l'artiste peintre Dena Peterson s'élevant au montant total de 3 700 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes et pièces afférents à cette demande.

12) RETROCESSION A LA COMMUNE DE PLUSIEURS PARCELLES FORMANT ASSISE DU CHEMIN DE BELLERIVE, EN VUE DE L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT (délib. 2019-024)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU l'étude du service public d'assainissement qui a validé, après enquête publique, dans son schéma directeur, les travaux d'installation d'un réseau public d'assainissement dans le chemin de Bellerive,

VU la demande présentée à l'ensemble des riverains du chemin de Bellerive lors d'une réunion d'information tenue le 17 octobre 2017,

VU le projet de divisions cadastrales établi par le Cabinet BURTIN & Associés délimitant l'emprise du chemin de Bellerive sur des parcelles appartenant soit à la commune, soit à des riverains,

Considérant les servitudes existantes sur les parcelles impactées par le projet d'extension du réseau d'assainissement, chemin de halage disposant de servitudes liées au transport fluvial, et rue ou sentier dont le tracé est à conserver figurant en pièce graphique du Plan local d'Urbanisme approuvé le 29 avril 2016,

Considérant que les parcelles à céder sont non bâties, et situées sur l'emprise du chemin de Bellerive existant,

Considérant que les parcelles à céder sont classées en zone N (naturelle) du Plan Local d'Urbanisme et en zone rouge et verte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de l'Oise,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition de chaque lot délimitant le chemin de Bellerive, issus de la division des parcelles figurant au plan établi par le cabinet BURTIN & Associés (plan joint en annexe) pour 1 € (UN euro) symbolique frais d'actes en sus, afin d'y permettre l'extension du réseau d'assainissement.

Parcelle cadastrale Mère	Superficie totale (m²)	Propriétaire actuel	Surface à céder (m²) à la commune	N° Lot à céder à la commune
AL258	2343	DELTAPIERRE	183	Lot C
AL300	1018	Consorts CLINQUART VANDERKAM	45	Lot E
AL255	2734	BENMAYOR Claudine Mme	72	Lot G
AL253	360	MANCEAU Liliane Mme	37	Lot I
AL711	650	LELAY Jean M. et Mme	31	Lot K
AL647	2394	DUCHET Bernard et Mme	85	Lot M
AL649	4045	TAUCH Nimol Mme & MEN Thida Mme	81	Lot O
AL246	506	DEMAY David M et Mme	72	Lot Q
Total			606	

- **AUTORISE** la division de la parcelle **AL264** appartenant à la commune pour définir l'emprise foncière du chemin jusqu'à l'Oise sur le lot A (266 m²) au début du chemin de Bellerive côté Ouest.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition des terrains et à signer tous documents afférents à ces divisions et cessions.

13) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DU MUSEE DAUBIGNY – ANNEE 2019 (délib. 2019-025)

Dans le cadre de la programmation et de la promotion du Musée municipal Daubigny, le Conseil Départemental du Val d'Oise pourrait apporter son concours aux projets proposés par cette structure.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'importance des projets du Musée Daubigny pour cette année 2019,

CONSIDERANT que la commune d'Auvers-sur-Oise souhaite proposer aux Auversois et visiteurs une programmation culturelle de qualité dans ses équipements,

CONSIDERANT que le Conseil Départemental du Val d'Oise est susceptible d'apporter aux communes une aide financière au titre de l'aide à projets des Musées du Val d'Oise,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise une subvention à hauteur de 10 000 € TTC, dans le cadre de l'appel à projets Musées 2019.

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention.
- **DIT** que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget communal.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise l'autorisation d'engager l'opération sans préjuger de l'attribution de la subvention éventuelle.

14) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « UKULELE » - ANNEE 2019 (délib. 2019-026)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association « Ukulélé »,

VU la proposition de Madame le Maire de verser une subvention exceptionnelle à l'association ci-dessus,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 300 € sur l'exercice 2019 à l'association « Ukulélé ».

La séance est levée le 11 avril 2019 à 23h24.

Fait à Auvers-sur-Oise, le 15 avril 2019.


Isabelle Mézières,
Maire d'Auvers-sur-Oise